



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU SECTEUR DES ASSURANCES

RÉMUNÉRER LES EFFORTS FOURNIS

L'OGBL et le LCGB ont participé le 10 février 2021 à la 4^e réunion de négociations en vue du renouvellement de la convention collective de travail (CCT) dans le secteur des assurances.

L'ordre du jour prévoyait une négociation quant aux rémunérations dans le secteur. L'OGBL et le LCGB ont donc présenté leurs principales revendications en la matière, à savoir:

- une augmentation des traitements de départs pour les nouveaux engagés
- une augmentation des seuils,
- une augmentation linéaire.

L'ajout d'un groupe supplémentaire (VII) dans la CCT a entraîné des discussions sur la pratique de l'exclusion illégitime des «faux cadres». L'OGBL et le LCGB souhaitent régulariser ce problème au niveau de la convention collective de travail.

Malgré plusieurs relances du LCGB et de l'OGBL, l'ACA n'a pas su apporter d'éléments probants qui justifieraient un statu quo sans améliorations salariales. Compte tenu des résultats réalisés dans le secteur, les syndicats nationaux ont insisté pour que l'engagement quotidien des salariés soit reconnu de façon juste et équitable.

L'OGBL et le LCGB ont aussi discuté de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle qui devient un véritable impératif pour la santé et le bien-être de tous les salariés afin de permettre une organisation plus équilibrée du travail.

Les discussions n'ont pas permis de trouver un accord à ce stade. Une prochaine réunion entre l'ACA et les partenaires sociaux est prévue le 26 février 2021.

Communiqué par l'OGBL et le LCGB
le 10 février 2021